



CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS

Le **déchargement** se fait par-dessus les barrières afin d'**éviter les risques de chutes** dans les caissons. **Seul le personnel de déchèterie est habilité** à ouvrir et fermer les barrières d'accès aux quais pour permettre aux véhicules munis d'un dispositif de levage hydraulique de vider dans les caissons.

Véhicule non bennant = Interdiction d'ouvrir le Garde-Corps

Depuis un véhicule **sans** dispositif de levage
Suivant la configuration de la déchèterie



Véhicule bennant = Ouverture Garde-Corps

Depuis un véhicule **avec** dispositif de levage
Obligation d'assistance d'un agent de quai pour ouvrir et fermer les barrières



+ infos : L'utilisateur doit décharger lui-même ses matériaux en suivant les instructions de l'agent de déchèterie. Il doit donc adapter le moyen de présentation des déchets en les répartissant dans les récipients permettant de les vider aisément.